

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU JEUDI 17 AVRIL 2014**

Date de convocation : 10/04/2014

Date d'affichage : 24/04/2014

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil quatorze, le jeudi 17 avril à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

**Étaient présents :**

Messieurs Jean-Marie LEBÉHOT Maire, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Claude BRUNET, Michel LEGOUPIL, Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU COUVREUR, Monsieur François OSMOND, Mesdames Nathalie FAGNEN, Nathalie GUESNON, Lydie OSMOND, Delphine ROULLEAUX, Monsieur Sébastien DUPARD et Madame Vanessa DAVID.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jackie JOUANNE.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 28 mars 2014 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

I. Composition des commissions municipales

II. Désignation des membres du conseil municipal :

- A la commission d'appel d'offres
- Au CCAS
- A la Caisse des écoles

III. Désignation des conseillers municipaux délégués

IV. Fixation des indemnités d'élus (Maire, Maire adjoint et conseiller municipal délégué)

V. Détermination de la liste des commissaires proposés pour la commission communale des impôts directs

VI. Désignation des membres du conseil municipal aux structures suivantes :

- Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) de la Chapelle sur Vire
- Syndicat d'Assainissement de la Joigne
- Syndicat D'Énergie de la Manche (SDEM)
- Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS)
- Syndicat Mixte Manche Numérique
- Délégué au conseil d'administration du Collège Jean Follain
- Délégué au conseil d'administration de la maison de retraite
- Conseiller à la Défense

## VII. Modifications des statuts du SIAEP de la Chapelle Sur Vire

## VIII. Questions diverses

### I - COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire propose aux conseillers de nommer les commissions et d'en déterminer le nombre.

Le conseil municipal décide de mettre en place les commissions suivantes :

Finances ;

Travaux, voirie, cimetière ;

Scolarité, jeunesse et vie sociale ;

Animation, communication, cadre de vie ;

Urbanisme, développement économique, urbanisme, habitat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a élu les conseillers ci-dessous pour siéger aux différentes commissions communales. Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions.

#### Commission Finances :

Jackie JOUANNE, Maryvonne LEFRANÇOIS, François-Noël OSMOND, Claude BRUNET, Sylvain LENGRONNE, Sébastien DUPARD.

#### Commission Travaux Voirie :

Jackie JOUANNE, François-Noël OSMOND, Nathalie FAGNEN, Michel LEGOUPIL, Sylvain LENGRONNE, Nathalie GUESNON, Sébastien DUPARD.

#### Commission Scolarité et Jeunesse :

Maryvonne LEFRANÇOIS, Claude CARAU-COUVREUR, Lydie OSMOND, Nathalie FAGNEN, Vanessa DAVID, Delphine ROULLEAUX.

#### Commission Animation, communication, cadre de vie :

Jackie JOUANNE, Claude CARAU-COUVREUR, Daniel VILLECHALANE, Lydie OSMOND, Vanessa DAVID, Delphine ROULLEAUX, Nathalie GUESNON.

Commission Urbanisme Développement économique :

Maryvonne LEFRANÇOIS, Daniel VILLECHALANE François-Noël OSMOND, Michel LEGOUPIL, Claude BRUNET, Sébastien DUPARD.

## II - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

### ➤ A la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire précise que la commission d'appel d'offres est composée du maire, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Président : Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT.

Membres titulaires : Sylvain LENGRONNE, Claude BRUNET, Sébastien DUPARD.

Membres suppléants : Jackie JOUANNE, Maryvonne LEFRANÇOIS, François OSMOND.

### ➤ Au CCAS

Monsieur le Maire précise qu'il faut au minimum 4 membres parmi le conseil municipal et 4 membres « extérieurs » représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, des associations familiales, des associations de retraités et de personnes âgées, et des associations de personnes handicapées.

Président : Jean-Marie LEBÉHOT.

Membres du conseil municipal : Maryvonne LEFRANÇOIS, Claude CARAU-COUVREUR, François-Noël OSMOND, Nathalie GUESNON.

Pour les membres extérieurs, Monsieur le Maire va contacter les personnes pressenties.

### ➤ A la Caisse des écoles

Monsieur le Maire précise qu'il faut un membre extérieur, et propose Monsieur Philippe FEUFEU.

Président : Jean-Marie LEBÉHOT.

Membres du conseil municipal : Maryvonne LEFRANÇOIS, Lydie OSMOND, Nathalie FAGNEN.

## III - DÉSIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

L'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales permet au Maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints. La loi « Libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004 a assoupli la possibilité de donner délégation de fonction aux conseillers municipaux, non seulement en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints, mais aussi dès lors que chaque adjoint est titulaire d'au moins une délégation.

Monsieur le Maire propose au conseil de nommer trois conseillers délégués, pour lui suppléer; un premier délégué en charge de la voirie, des espaces verts et des travaux ; un second délégué en charge de l'animation, de la communication et du cadre de vie, et un troisième en charge de l'environnement (assainissement, ordures ménagères).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer trois conseillers municipaux délégués.

L'élection des conseillers délégués se déroule à bulletin secret.

Monsieur Michel LEGOUPIL se porte candidat à la fonction de *conseiller délégué à la voirie, aux espaces verts et aux travaux*.

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

A été obtenu par :

Monsieur Michel LEGOUPIL 14 voix

Monsieur Michel LEGOUPIL, ayant obtenu la majorité absolue, a été nommé conseiller délégué à la voirie, aux espaces verts et aux travaux.

Madame Claude CARAU COUVREUR se porte candidate à la fonction de *conseiller délégué à l'animation, la communication et au cadre de vie*.

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

A été obtenu par :

Madame Claude CARAU COUVREUR 11 voix

Madame Claude CARAU COUVREUR, ayant obtenu la majorité absolue, a été nommée conseiller délégué à l'animation, la communication et au cadre de vie.

Monsieur François OSMOND se porte candidat à la fonction de *conseiller délégué à l'environnement*.

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages exprimés :	8
Majorité absolue :	8

A été obtenu par :

Monsieur François OSMOND 8 voix

Monsieur François OSMOND, ayant obtenu la majorité absolue, a été nommé conseiller délégué à l'environnement.

#### **IV - DÉTERMINATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS**

Vu les articles L.2123-20 et R.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123.20 du CGCT qui fixe le taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de séance d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et de deux adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1066 habitants (population légale au 1<sup>e</sup> janvier 2014), le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 43%,

Considérant que pour une commune de 1066 habitants (population légale au 1<sup>e</sup> janvier 2014), le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 16.5%,

Considérant que pour une commune de 1066 habitants (population légale au 1<sup>e</sup> janvier 2014), le taux maximal de l'indemnité d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique doit être comprise dans l'enveloppe budgétaire du maire et des adjoints,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (*vote à bulletin secret*), à 14 voix pour et 1 bulletin blanc :

Décide, avec effet au 29/03/2014, de fixer les indemnités des élus comme suit :

Indemnité du maire : 39.50% de l'indice 1015 (soit 1501.58€, barème des traitements au 1<sup>e</sup> juillet 2010) ;

Indemnité de chaque adjoint : 11.50% de l'indice 1015 (soit 437.17€, barème des traitements au 1<sup>e</sup> juillet 2010) ;

Indemnité de chaque conseiller municipal délégué : 4.50% de l'indice 1015 (soit 171.07€, barème des traitements au 1<sup>e</sup> juillet 2010).

#### V - DÉTERMINATION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES PROPOSÉS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

La commission communale des impôts directs est composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. La durée du mandat est identique à celle du conseiller municipal.

Monsieur le Maire précise qu'il doit proposer une liste de noms, 24 au total, de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants, à Monsieur le directeur des finances publiques pour composer la commission communale des impôts directs. Celui-ci ne retiendra que 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Il précise que cette liste est dressée à partir d'une liste de contribuables.

#### VI - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX STRUCTURES SUIVANTES

##### **Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) de la Chapelle sur Vire**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a élu pour le représenter au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) :

Délégué titulaire : Monsieur Jackie JOUANNE  
Délégué suppléant : Monsieur Sébastien DUPARD

#### **Syndicat d'Assainissement de la Joigne**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a élu pour le représenter au Syndicat d'Assainissement de la Joigne :

*Membres titulaires :*

Monsieur Daniel VILLECHALANE, Monsieur François OSMOND et Sébastien DUPARD.

*Membres suppléants :*

Messieurs Jackie JOUANNE et Claude BRUNET.

#### **Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM)**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a élu pour le représenter au Syndicat Départemental d'Énergie de la Manche :

Délégués titulaires : Messieurs Michel LEGOUPIL et Claude BRUNET.

#### **Comité Départementale d'Action Sociale (CDAS)**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a élu pour le représenter au sein du Comité Départemental d'Action Sociale :

Titulaire : Madame Claude CARAU COUVREUR

Suppléant : Monsieur Jackie JOUANNE

#### **Syndicat Mixte Manche Numérique**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a élu pour le représenter au Syndicat Mixte Manche Numérique :

Madame Vanessa DAVID

#### **Conseil d'administration du Collège Jean Follain**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a élu pour le représenter au sein du Conseil d'Administration du Collège :

Madame Delphine ROULLEAUX

#### **Conseil d'administration de la maison de retraite**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a élu pour le représenter au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite :

Messieurs Jean-Marie LEBÉHOT, Mesdames Maryvonne LEFRANÇOIS et Delphine ROULLEAUX.

#### **Conseiller à la Défense**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a désigné comme conseiller à la Défense :  
Madame Claude CARAU COUVREUR.

#### **Communauté de Commune de Canisy**

Monsieur le Maire informe le conseil des résultats des élections au sein de la communauté de communes. Sept commissions ont été constituées. Parmi celles-ci, Daniel VILLECHALANE, vice-président à la communauté de commune aura en charge d'animer la commission aménagement de l'espace et prospective. Chaque commune est invitée à compléter en membres les différentes

commissions non pourvues de conseillers communautaires.

Madame Claude CARAU COUVREUR participera à la commission Vie sociale ; Monsieur François OSMOND à la commission Environnement ; Monsieur Claude BRUNET à la commission Finances, Monsieur Jackie JOUANNE à la commission développement économique, Monsieur Michel LEGOUPIL à la commission travaux-voirie, Madame Lydie OSMOND à la commission enseignement. En tant que maire, Monsieur Jean-Marie LEBEHOT sera membre du bureau du conseil communautaire.

## VII - SIAEP DE LA CHAPELLE SUR VIRE

- AVIS SUR ADHÉSION DE SAINT LÔ AGGLO AU SIAEP DE LA CHAPELLE SUR VIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision du SIAEP de la Chapelle Sur Vire d'accepter l'adhésion de Saint-Lô Agglo en substitution des communes adhérentes au SIAEP de la Chapelle Sur Vire et intégrées dans le périmètre de la nouvelle agglomération (DOMJEAN, FERVACHES, TESSY SUR VIRE, TROISGOTS, LE MESNIL RAOULT, LE MESNIL OPAC, MOYON).

Il précise aux membres du conseil municipal que cette décision nécessite l'approbation de la majorité qualifiée des membres du SIAEP de la Chapelle sur Vire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide donner un avis favorable à l'adhésion de Saint-Lô Agglo au SIAEP de la Chapelle sur Vire ci-joints.

- MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP DE LA CHAPELLE SUR VIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision du SIAEP de la Chapelle Sur Vire de procéder à la modification de ses statuts afin de pouvoir intégrer Saint-Lô Agglo dans le SIAEP.

Il précise aux membres du conseil municipal que cette décision nécessite l'approbation de la majorité qualifiée des membres du SIAEP de la Chapelle sur Vire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver les nouveaux statuts du SIAEP de la Chapelle sur Vire ci-joints.

## VIII - QUESTIONS DIVERSES

### DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le maire certaines des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Monsieur le Maire est autorisé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L.2122-22 8° du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat, à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Monsieur le Maire est autorisé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L.2122-22 15° du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat, à exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme.
- Monsieur le Maire est autorisé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L.2122-22 16° du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat, à ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la commune de Canisy, à intenter à toutes actions en justice et à défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

#### **Fermeture de classe**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y aura, vraisemblablement une fermeture de classe à la rentrée prochaine.

Madame BOULAY, directrice de l'école, envisage un projet de cirque à l'école ; il souhaite que la commission travaux étudie l'implantation d'un chapiteau de 30 x 30 mètres.

#### **Cabinet kinésithérapeute**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de réponse de Madame HAY et Monsieur JAVAULT notifiant leur refus de louer le local proposé à 430 € mensuel.

#### **Eclairage public**

Monsieur Michel LEGOUPIL souhaite que l'horloge de l'éclairage public au Montmireil soit reprogrammée.

#### **Réunion d'information aux familles concernant l'organisation des nouveaux rythmes scolaires**

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS informe le conseil municipal que deux dates sont envisagées pour la réunion d'information sur l'organisation des rythmes scolaires : le jeudi 22 mai ou le lundi 02 juin prochain. Date à déterminer.

#### **Location de la salle polyvalente**

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS informe le conseil avoir été sollicitée par une jeune administrée pour louer la salle des fêtes. Le conseil donne son accord. La commission des finances se réunira pour revoir la tarification et les modalités de locations futures de cette salle.



### Agenda

Commission Culture Loisirs Cadre de vie : mercredi 23 avril à 17h15

Commission Travaux Voirie : samedi 26 avril à 9h00

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h35.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,

Jean-Marie LEBÉHOT, Maire	
Jackie JOUANNE, Maire adjoint	
Maryvonne LEFRANÇOIS, Maire adjoint	
Daniel VILLECHALANE	
Claude BRUNET	
Michel LEGOUPIL	
Sylvain LENGRONNE	
Claude CARAU COUVREUR	
François OSMOND	
Nathalie FAGNEN	
Nathalie GUESNON	
Lydie OSMOND	
Delphine ROULLEAUX	
Sébastien DUPARD	
Vanessa DAVID	